



Courrier aux parents pour les élections de leurs représentants au conseil d'administration 2015-16.

publié le 01/10/2015 - mis à jour le 27/09/2019

Vous trouverez en PJ la note **distribuée aux élèves** jeudi 1 ou vendredi 2 octobre (selon les classes) , **à votre intention**, concernant l'organisation des élections de vos représentants au conseil d'administration.

 15_16_rc_elections_ca_courrier_information_parents (PDF de 248.7 ko)

Deux possibilités pour voter :

VOTE DIRECT au collège le vendredi 9 octobre, de 13h à 17h.

Le bureau de vote sera installé dans la salle située au 1er étage près du secrétariat. Vous trouverez sur place le matériel de vote.

OU

VOTE PAR CORRESPONDANCE grâce aux enveloppes jointes à la note distribuée aux élèves
(votre vote devra parvenir au collège avant la clôture du scrutin le vendredi 9 octobre à 17h).

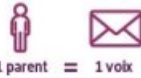


ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 9 octobre 2015


Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale, 
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le **bulletin de vote** dans **l'enveloppe n°1**.

> Le parent d'élève place ensuite **l'enveloppe n°1** dans **l'enveloppe n°2** sur laquelle il appose ses coordonnées et la mention « Élection des représentants des parents d'élèves ».

> Le parent d'élève insère **l'enveloppe n°2** dans **l'enveloppe n°3** qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire